

## ÉDUCATION MUSICALE

### Conduite perceptive & conduite productive

« Comme aux cycles précédents, deux champs de compétences organisent le programme au cycle 4, celui de la production et celui de la perception. Le premier investit des répertoires toujours diversifiés et engage la réalisation de projets musicaux plus complexes par les techniques mobilisées. Le second poursuit la découverte de la création musicale d'hier et d'aujourd'hui, mobilise un vocabulaire spécifique plus précis et développé, s'attache enfin à construire, par comparaison, des références organisant la connaissance des esthétiques musicales dans le temps et l'espace. Ces deux champs de compétences sont mobilisés en permanence dans chaque activité et ne cessent de se nourrir mutuellement. »

Préambule du programme éducation musicale pour le cycle 4 –  
Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015

Perception et production sont les deux piliers de l'enseignement de l'éducation musicale au cycle 4. Ils structurent aussi bien les objectifs de formation par ailleurs précisés par le programme que les situations d'apprentissage qui y contribuent. En outre, ces deux piliers sont solidaires, s'enrichissent mutuellement et assurent conjointement l'assise des compétences construites chez les élèves pour développer une relation personnelle et autonome à la musique.

L'expérience des pédagogies mises en œuvre pour développer les compétences des élèves dans chacun de ces domaines, expérience forgée au fil de la longue histoire des pédagogies de l'écoute comme de celles de la pratique musicale, permet aujourd'hui de formaliser les étapes d'un cheminement pédagogique qui, selon une multitude d'agencements, se retrouvent toujours au cœur des processus d'apprentissage visant le développement des compétences à percevoir et dans le champ du sonore et de la musique.

Les schémas ci-dessous résument chacune de ces conduites. Ils ne sont pas à considérer comme les modèles de processus intangibles dont la succession parfaitement ordonnée des étapes qui les constituent serait la garantie de l'efficacité des apprentissages. Ils doivent plutôt être appréciés comme une toile de fond sur laquelle le professeur peut sereinement s'adosser pour construire des pédagogies pertinentes ou encore interroger ses pratiques.

[Le référentiel pour la construction des compétences : domaine du geste vocal](#) et le [référentiel pour la construction des compétences : six domaines complémentaires](#) sont disponibles en téléchargement.



## Conduite perceptive

Lorsqu'un individu écoute une musique qui lui est inconnue, c'est tout d'abord sa sensibilité qui est mobilisée. Elle génère des émotions qui peuvent aussi bien témoigner d'un plaisir que d'un rejet. Et du point de vue de l'éducation musicale, peu importe car le rôle du professeur est justement d'amener l'élève à dépasser progressivement son émotion initiale pour, non pas forcément la contredire – le rejet deviendrait adhésion et *vice versa* – mais pour l'instruire d'un argumentaire portant sur l'objectivité des éléments musicaux constitutifs de la musique entendue. Ainsi est-ce sur le terrain des émotions librement exprimées par les élèves, souvent par des métaphores, des images, voire des petites historiettes métaphoriques, que le professeur va progressivement amener des points de vue techniques sur l'organisation musicale, ses matériaux, son langage et sa syntaxe. Et cette démarche s'appuiera bien entendu sur des écoutes répétées, brèves souvent, focalisées toujours pour entraîner la perception à discriminer dans un objet sonore complexe.

Si l'expression initiale des émotions mobilise un vocabulaire général susceptible de rendre compte de la perception subjective de la musique écoutée, le développement de points de vue techniques, c'est-à-dire l'analyse objective des faits musicaux induit l'usage d'un vocabulaire spécifique à la musique (cf. les « nuages de mots » des référentiels pour la construction des compétences, « nuages » qui, rappelons-le, ne sont pas exhaustifs).

Ce cheminement permet de construire les compétences visées par le programme du cycle 4 :

### Écouter, comparer, construire une culture musicale commune

- Analyser des œuvres musicales en utilisant un vocabulaire précis.
- Situer et comparer des musiques de styles proches ou éloignés dans l'espace et/ou dans le temps pour construire des repères techniques et culturels
- Identifier par comparaison les différences et ressemblances dans l'interprétation d'une œuvre donnée.

*Programme éducation musicale pour le cycle 4 – Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.*

Retrouvez Éduscol sur





Cette schématisation met également en exergue la contribution de l'éducation musicale – et particulièrement ici le travail de la perception –, au développement des « cultures » qui fondent l'enseignement moral et civique, notamment au cycle 4. Le programme de cet enseignement précise en effet que « la culture morale et civique comporte quatre dimensions, liées entre elles : une dimension sensible, une dimension normative, une dimension cognitive et une dimension pratique<sup>1</sup> ». Or la sensibilité est bien à la base de la perception de la musique mais ne peut à elle seule nourrir le jugement qui doit reposer sur des connaissances objectives comme tenir compte des avis potentiellement différents exprimés par d'autres auditeurs. Ne pourrions-nous même tenter un parallèle entre la nécessaire compréhension de la formalisation musicale – l'agencement de ses éléments, les techniques utilisées – et l'acquisition du sens de la règle et du droit ? Et il va sans dire que l'écoute est une activité qui, pour être active, suppose un engagement de l'auditeur.

Retrouvez Éduscol sur



<sup>1</sup> Programme d'enseignement moral et civique – École élémentaire et collège, arrêté du 12-6-2015 – J.O. du 21-6-2015.

## Conduite productive

Commençons par un quasi truisme : pour produire de la musique, il faut en avoir l'intention ! Distinguons alors une envie d'une intention : la première est indéfinie, relève d'un ressenti, d'une émotion sans assise et sans projet autre que la satisfaction d'un plaisir imaginé. L'intention est plus précise et exigeante : elle poursuit un but qui dessine *a minima* quelques contours spécifiques à l'horizon visé. L'intention, sans renier l'envie, est donc bien plus dynamique et c'est sur elle que repose la production musicale. Deux perspectives sont alors envisageables. La première vise l'interprétation, c'est-à-dire l'appropriation singulière par un musicien ou un groupe de musiciens d'une construction préexistante ; c'est la situation traditionnelle mobilisée par la réalisation d'un projet musical d'interprétation d'une chanson préexistante au travail de la classe. La seconde vise la création qui ne peut se concevoir dans le cadre scolaire qu'en définissant d'emblée le périmètre des matériaux et techniques mobilisables.

Selon la nature du projet mis en œuvre (interprétation ou création), les démarches seront sensiblement différentes. Appropriation et agencement des gestes techniques à la construction d'une ossature pour l'interprétation d'une pièce dans le premier cas, exploration des possibles (matériaux et techniques) pour aboutir à un choix maîtrisé qui dessine parallèlement les colorations artistiques du projet de création envisagé dans le second cas.

Dès lors, les conditions sont réunies pour réaliser le projet musical. L'interprétation à proprement parler vient habiller un agencement de gestes techniques travaillés et associés pour pouvoir porter une visée artistique particulière mise en œuvre par l'interprète (en l'espèce la classe). La création organise progressivement les matériaux choisis et les techniques mobilisées en effectuant sans cesse de nouvelles recherches et expériences musicales visant l'intention préalablement définie.

Ces démarches visant la production de la musique aboutissent dans tous les cas à développer les compétences précisées par le programme du cycle 4 :

### Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création

- Définir les caractéristiques musicales d'un projet puis en assurer la mise en œuvre en mobilisant les ressources adaptées.
- Interpréter un projet devant d'autres élèves et présenter les choix artistiques effectués.

### Explorer, imaginer, créer et produire

- Réutiliser certaines caractéristiques (style, technique, etc.) d'une œuvre connue pour nourrir son travail.
- Concevoir, réaliser, arranger, pasticher une courte pièce préexistante, notamment à l'aide d'outils numériques.
- Réinvestir ses expériences personnelles de la création musicale pour écouter, comprendre et commenter celles des autres.

*Programme éducation musicale pour le cycle 4 – Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.*

Retrouvez Éduscol sur



Notons également que la quatrième compétence structurant le programme du cycle 4, *Échanger, partager, argumenter et débattre*, trouve dans ces démarches de nombreuses opportunités pour être mobilisée et développée. L'interprétation comme la création supposent des choix d'autant plus délicats à effectuer que, dans le cadre scolaire, ils doivent faire consensus pour garantir l'engagement de chacun dans le projet visé. Comment alors atteindre ce consensus artistique sans, à chaque étape du travail mené, échanger les points de vue, en partager certains, décider collégalement d'en abandonner d'autres au terme d'un débat contradictoire et argumenté ?



Retrouvez Éduscol sur

